Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (CSQ)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,

tenue le 24 janvier 2024 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Bourgon Julie
Bouthillier Myriam
Brossoit Kathleen
Brunet Émilie
Chevrier Geneviève
Corriveau Marie-Ève
Duclos Lysiane
Ferland Alexandre
Fuller Brigitte
Gaboriault Isabelle
Gabriele Karine
Gagné Virginie
Gariépy Isabelle
Gaudreau Mélanie
Goyette Maggie
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Larouche Carine
Lavoie Nadine
Lefebvre Véronique
Lévêque-Samoisette Noémie
Lévesque Claude Marie
Malouin Claudine
Ménard Julie
Morin Yvane
Nolin Marie-Claude
Pilon Karine
Rinfret-Lemire Estelle
Roy Mélissa
Schimek Christina
Séguin Josianne

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2023 ET SUIVIS 1
3. SONDAGE À L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE LA CSQ : REVENIR À L'ESSENTIEL DE LA PRATIQUE DE NOS MÉTIERS 2
4. SUIVI DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2
5. RÉVISION DES STATUTS 3
6. COUPURES DE SALAIRE DES ÉLUS PENDANT LA GRÈVE 3
7. STAGES ET MENTORAT 3
8. SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS 3
9. FORMATION EN SST – TOUT CELA N'EST PAS DANS TA TÊTE 4
10. CONCOURS DE DESSINS OU PHOTOS – PLANIFICATEUR 2024-2025 4
11. COMITÉ ACTES 5
12. COMITÉ DE LA CONDITION DES FEMMES ET ACTIVITÉ POUR SOULIGNER LE 8 MARS 5
13. VÊTEMENTS À L'EFFIGIE DU SERV 5
14. QUESTIONS DIVERSES 5
15. VARIA 6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Maggie Goyette,
Appuyé par Yvane Morin :

A2324-CD-DEC-27 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2023 ET SUIVIS

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Mélissa Roy :

A2324-CD-DEC-28 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2023 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Coupures de traitement lors de la grève
Le syndicat fait un dernier rappel quant aux coupures de traitement abusives durant les séquences de grèves à l'automne 2023. Les documents demandés sont : l'horaire de la personne avec les heures écrites, spécifier si l'enseignante fait de l'accueil et déplacement et le relevé de paie. Les personnes déléguées ont le devoir de faire un dernier rappel aux membres de leur école.

2.2 Formation concernant les droits parentaux
Les commentaires concernant la formation du 15 janvier 2024 sont positifs : cette formation, donnée aux deux ans, permet de mieux comprendre les rudiments des droits parentaux des enseignantes et des enseignants.

Alexandre Ferland arrive à l'assemblée des personnes déléguées à 16 h 10.

3. SONDAGE À L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE LA CSQ : REVENIR À L'ESSENTIEL DE LA PRATIQUE DE NOS MÉTIERS

À l'aide du document A2324-CD-18, il est expliqué à l'assemblée l'importance pour les membres de remplir le sondage qui s'inscrit dans une démarche faisant suite au 42e Congrès de la Centrale des syndicats du Québec et qui n'est pas lié à la présente négociation dans le secteur public.

La centrale veut valider avec les membres les pistes de solution, issues du plan d'action, qui sont ressorties lors de multiples activités à propos du recentrage de la pratique de nos différents métiers sur ce que nous considérons comme étant essentiel. Ces activités ont eu lieu dans les fédérations respectives et chez plusieurs de nos syndicats membres.

Nous visionnons la mise en contexte présentée par Line Camerlain, première vice-présidente à la CSQ.

Un courriel explicatif sera envoyé dès demain aux personnes déléguées qui le transfèreront aux membres de leur établissement.

4. SUIVI DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La présidente présente les commentaires reçus à ce jour à la suite de l'assemblée générale du 17 janvier 2024. Une fois le document terminé, il sera envoyé aux personnes déléguées.

En réponse à la présidente, des personnes déléguées ont salué la rigueur des présidences d'assemblée tout au long de l'assemblée générale. Les personnes déléguées ont demandé que sur le bulletin de vote, les propositions soient écrites selon l'ordre de présentation des ententes intersectorielle et sectorielle. Elles ont ajouté que de recevoir les documents à l'avance permettait d'en prendre connaissance et de se préparer aux présentations de l'assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale, la répartition des votes en FSE a été demandée par un membre. Les personnes déléguées prennent connaissance de la répartition des mandants à la FSE entre les différents syndicats.

5. RÉVISION DES STATUTS

Un calendrier est à venir quant à la révision des statuts du syndicat : un avis de motion est à venir. Il est demandé aux personnes déléguées de lire le chapitre 10 des statuts aux membres de leur établissement et leur mentionner que s'ils désirent changer des éléments aux statuts, ce sera le temps dans les prochains mois.

Pour le moment, le syndicat ajouterait des clauses en ajoutant le vote électronique, la possibilité de tenir des assemblées générales en visioconférence, de baisser la cotisation d'adhésion de trois dollars (3,00 $) à deux dollars (2,00 $), etc.

6. COUPURES DE SALAIRE DES ÉLUS PENDANT LA GRÈVE

Une présentation des relevés de paie des trois (3) élues à temps plein est dévoilée à l'écran. Tout comme les enseignantes et enseignants au travail durant les journées de grève, les trois élues à temps plein ont reçu une coupure de traitement pour les 6, 21, 22 et 23 novembre ainsi que pour les 8, 11, 12,13 et 14 décembre 2023.

7. STAGES ET MENTORAT

À l'aide du document A2324-CD-20, la vice-présidente à la trésorerie présente les informations pertinentes du guide et procédures pour l'encadrement des stagiaires. La libération est à privilégier en tout temps. Chaque maitre de stage est invité à remplir la demande de remboursement une fois le stage terminé.

Les enseignants ayant mentionné leur intérêt à recevoir une ou un stagiaire l'an dernier et qui n'ont pas eu de jumelage, sans qu'on puisse leur justifier les raisons, sont invités à écrire à Isabelle Gariépy.

Pour le programme de mentorat, il est rappelé que malgré les deux programmes, soit celui conventionné et celui local, les caractéristiques des mentors sont les mêmes pour les deux programmes.

Une formation pour une nouvelle cohorte de mentors est prévue au printemps 2024 soit les 25 avril et 23 mai de 8 h 30 à 15 h 30 à la salle Gaëtane-Trempe-Köszegi. Les directions d'école informeront les enseignantes et enseignants en temps et lieu.

8. SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

À l'aide du document A2324-CD-21, les personnes déléguées sont invitées à prendre connaissance des formules utilisées l'an dernier pour s'en inspirer cette année afin de souligner la *Semaine des enseignantes et des enseignants* entre le 4 et le 10 février 2024.

La liste des petites, moyennes et grandes écoles se trouve à la dernière page de ce document.

Proposé par Alexandre Ferland,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2324-CD-DEC-29 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées soulignent la *Semaine des enseignantes et des enseignants* entre le 4 et le 10 février 2024, en achetant des cartes-cadeaux d'une valeur de vingt dollars (20,00 $) chacune, à raison d'une (1) carte-cadeau pour les petites écoles, deux (2) cartes-cadeaux pour les moyennes écoles et trois (3) cartes-cadeaux pour les grandes écoles, chez un ou des commerçants locaux et de procéder à un tirage au sort parmi les membres de leur établissement. Elles peuvent aussi utiliser la somme différemment tout en respectant le budget octroyé par le syndicat. La formule choisie, les noms des personnes gagnantes ainsi que des photos doivent être envoyés par courriel à claudine@servaudreuil.net pour le 15 février 2024.

9. FORMATION EN SST – TOUT CELA N'EST PAS DANS TA TÊTE

Une formation SST, qui aura pour thématique *Risques psychosociaux – Ce n'est pas dans ta tête* 2e partie, se tiendra le 1er février 2024 à la salle Sainte-Angélique située à l'hôtel de ville de Saint-Lazare au 1960, chemin Sainte-Angélique, pour les personnes déléguées et substituts. La formation sera de 9 h à 16 h. Les personnes déléguées et substituts intéressées à y participer devront écrire un courriel à inscription@servaudreuil.net d'ici le 30 janvier afin que le syndicat puisse envoyer les libérations syndicales dans les délais requis.

10. CONCOURS DE DESSINS OU PHOTOS – PLANIFICATEUR 2024-2025

Comme chaque année à pareille date, nous sommes à la recherche de deux (2) œuvres (photo, peinture, dessin, etc.) pour illustrer *L'Outil de travail quotidien 2024-2025*.
Cet outil est distribué aux enseignantes et aux enseignants du syndicat chaque début d'année. Il n'y a pas de thématique précise pour les œuvres.

Pour participer à ce concours, les membres doivent faire parvenir leurs photos, peintures, dessins ou autres, ou même des œuvres de leurs élèves, au plus tard le 7 février 2024, par courrier interne ou par courriel à claudine@servaudreuil.net.

Nous remettrons une carte-cadeau, d'une valeur de cinquante dollars (50,00 $), d'un commerçant local au choix des personnes qui auront réalisé les œuvres choisies pour illustrer *L'Outil de travail quotidien 2024-2025*.

L'Outil de travail quotidien 2023-2024 permet au SERV de remettre neuf-cent-quarante-six dollars (946,00 $) en dons. Jusqu'à maintenant, nous avons remis cent dollars (100,00 $) à chacun des organismes suivants :

- L'Accueil pour elle
- Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges
- Collaboration Ghana-Québec
- Centre d'action bénévole L'Actuel
- Centre de femmes La Moisson
- Ligue des droits et libertés

D'autres dons seront offerts à d'autres organismes d'ici juin 2024.

11. COMITÉ ACTES

Dans les prochaines semaines, un sondage sera envoyé par le comité ACTES via le syndicat aux personnes déléguées. Dans ce dernier, il sera demandé d'inscrire le nom ou les noms des personnes qui s'occupent du comité environnement dans les milieux. L'objectif est de recueillir des données dans les écoles et de rencontrer les personnes responsables des milieux, d'ici la fin de l'année, afin de promouvoir le mouvement ACTES.

Julie Ménard quitte l'assemblée des personnes déléguées à 18 h.

12. COMITÉ DE LA CONDITION DES FEMMES ET ACTIVITÉ POUR SOULIGNER LE 8 MARS

Les informations en lien avec la soirée-conférence sont données aux personnes déléguées. Elle se tiendra le mercredi 28 février 2024 au bureau syndical. Ce sera un 4 à 7 où un buffet sera servi ainsi que du vin. La conférencière, Julie Pinel, conseillère à la condition des femmes à la CSQ, animera une conférence ayant comme thématique *Prendre soin de soi : socialisation des femmes et leurs impacts*.

L'inscription est requise avant le 23 février 2024 afin de nous assurer de commander une quantité suffisante de nourriture. Pour s'inscrire, remplir le formulaire FORMS à https://forms.office.com/r/crm9hTfvJP

13. VÊTEMENTS À L'EFFIGIE DU SERV

À l'aide du document A2324-CD-23, les membres pourront commander des vêtements à l'effigie du syndicat, soit un polo ou un teeshirt. Il est demandé de présenter les informations contenues au document aux membres des établissements et que les commandes soient envoyées pour le 26 mars 2024, lors de l'assemblée des personnes déléguées.

14. QUESTIONS DIVERSES

Plan de rattrapage : Il est demandé de recevoir les informations précises quant à la rémunération pour le plan de rattrapage. Les équipes-écoles doivent être consultées par les directions d'école : ces dernières doivent respecter le processus de consultation du chapitre 4-0.00 de l'entente locale.
Le centre devrait payer au 1/1000e.

Pour le temps de planification, les enseignantes et enseignants qui seront volontaires au plan de rattrapage devraient avoir du temps de planification pour se préparer. Pour les enseignantes et enseignants dont les élèves bénéficieront du plan de rattrapage, leur titulaire de classe n'a pas à écrire un plan de cours ou une planification à remettre à celles et ceux qui offriront du tutorat.
Des informations en lien avec le plan de rattrapage seront envoyées par courriel.

Projet de loi 23 : Depuis l'adoption du projet de loi 23, aucune modification à la LIP n'a été faite. Dès que le syndicat aura les informations, il les enverra aux personnes déléguées.

Préscolaire : Une question sur l'obligation pour le titulaire de classe d'être présent lors des cours avec les enseignants spécialistes est posée. Un suivi par courriel sera envoyé.

Journée pédagogique : Les heures concernant les journées pédagogiques sont à la clause 8-5.05.03

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages : La direction ne peut imposer un document ou une façon de faire. Ce sont aux enseignantes et enseignants à déposer une proposition à la direction. Voir clause 4-2.04 de l'entente locale.

Comité EHDAA des écoles : la direction d'école doit consulter le comité EHDAA quant à la répartition des ressources dans le milieu.

Mélanie Gaudreau quitte l'assemblée des personnes déléguées à 18 h 30.

Josianne Séguin quitte l'assemblée des personnes déléguées à 18 h 33.

Retraite et nouvelle convention collective : une question sur la rétroactivité salariale et les conséquences sur la prise de retraite est posée. Il n'y a pas de conséquence à prendre sa retraite maintenant ou attendre en juillet par rapport à la rétroactivité salariale. Si la rétroactivité salariale est versée une fois la retraite entamée, des corrections sur les prestations seront apportées en conséquence par Retraite Québec.

Formation sur les assurances collectives : le lundi 5 février 2024, une formation sur les assurances collectives de personnes aura lieu en visioconférence de 16 h à 18 h. Joëlle Rivet-Sabourin, conseillère à la CSQ, sera l'animatrice de la formation. L'inscription est obligatoire via inscription@servaudreuil.net.

Matériel pédagogique : Certaines directions d'école semblent imposer aux enseignantes et enseignants le même cahier d'activités pour un même niveau. Toutefois, à l'article 96.15 3e alinéa de la LIP, rien n'indique que les titulaires de classe d'un même niveau sont dans l'obligation d'utiliser le même cahier d'activités pour une matière donnée. Il n'y a pas d'obligation dans la loi que le montant exigé au parent pour du matériel pédagogique dans lequel l'élève écrit, dessine ou découpe soit le même pour les élèves d'un même niveau. C'est une directive du centre. Autant dans la LIP que dans la convention collective, la conduite du groupe et les méthodes d'enseignement relèvent de l'enseignant.

15. VARIA

Aucun

Levée de l'assemblée à 18 h 40

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat